

Depuis 2017, HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique.

Les entraves aux observations étant nombreuses, ces chiffres sont à prendre comme un extrême minima.

Ce mois-ci

Au moins

- | | |
|---|---|
|  15 expulsions de lieux de vie pendant 4 opérations de police |  92 m³ d'affaires personnelles saisies |
|  204 personnes expulsées |  101 tentes saisies |
|  6 arrestations |  19 couvertures saisies et 5 duvets |

Retour à un rythme hebdomadaire d'expulsions

Alors que le mois de janvier avait été marqué par une **reprise brutale des opérations** après une trêve liée aux procédures judiciaires, le mois de février 2026 s'inscrit dans **une dynamique de normalisation des expulsions**. À Grande-Synthe, l'accalmie observée en décembre est désormais une parenthèse refermée.

Les équipes de HRO ont documenté **au moins quatre opérations d'expulsion visant quinze lieux de vie**. Le rythme d'un **harcèlement hebdomadaire** des personnes survivant dans le dunkerquois s'est réinstallé. Cette régularité produit un effet cumulatif : **les personnes exilées n'ont plus le temps matériel de reconstituer un abri, de stabiliser un espace de vie, ou de préserver leurs effets personnels avant l'opération suivante**.

En un mois, **le nombre de personnes expulsées a doublé par rapport à janvier** (102 en janvier contre au moins 204 en février), tandis que **le volume d'affaires saisies a presque triplé** (31 m³ en janvier contre au moins 92 m³ en février). Cette intensification quantitative traduit un **durcissement qualitatif des pratiques**.

Ce mois de février ne se contente pas de répéter les schémas passés ; il approfondit **la stratégie d'invisibilisation des personnes exilées**. En ciblant des lieux de vie reculés et en durcissant les méthodes de saisie en pleine période hivernale, **l'État français poursuit une politique de découragement qui frôle l'inhumanité**.

Des expulsions menées à l'écart des regards

L'un des faits notables de ce mois de février réside dans la localisation des opérations. **Les forces de l'ordre ont ciblé de manière répétée des lieux de vie dits "fermés à la circulation" ou difficilement accessibles.**

Cette géographie de l'expulsion n'est pas fortuite : elle permet d'**effectuer ces expulsions à l'abris des regards**, entravant ainsi le travail de documentation des différentes associations.

Les personnes expulsées se retrouvent ainsi seules face à la destruction de leurs abris. L'éloignement de ces lieux limite fortement la présence d'observateur·ices associatif·ves, rendant difficile l'accompagnement des personnes en cas de violences policières ou de saisie d'effets personnels.

Expulsions et saisies en période de grand froid

Le mois de février a été traversé par des **épisodes neigeux et des chutes de températures significatives.**

Durant ces pics de vulnérabilité, le **continuum des saisies de matériel et d'effets personnels** sont d'autant plus condamnables, mettant en danger les personnes vivants dans les différents lieux de vie.

Contrairement à la rhétorique préfectorale qui prône la "mise à l'abri", **la réalité de terrain montre une volonté délibérée de supprimer les moyens de survie autonomes.** Saisir **101 tentes et des dizaines de couvertures** alors que le sol est gelé ou boueux relève d'une mise en danger de la vie d'autrui.



Destruction et dégradation des biens lors des opérations

Nos équipes ont observé des **pratiques de destruction** particulièrement violentes :

Usage de la tronçonneuse : Pour démanteler des abris de fortune ou des structures en bois, les opérateurs mandatés par l'État n'hésitent pas à utiliser des outils de découpe thermique, **ne laissant aucune chance de reconstruction.**

Lacération des toiles : Des témoignages nous rapportant que de nombreuses tentes ont été retrouvées **lacérées**, les rendant inutilisables avant même d'être jetées ou emportées, faisant écho aux pratiques que Louis Witter, journaliste, avait constaté **il y a plus de cinq ans dans ces mêmes lieux de vie.** Période différente, violence continue.

Abandon dans la boue : Pendant la saisie des biens nécessaires à la survie, il a été constaté que les affaires contenues dans les tentes, pour la plupart des effets personnels, quand elles n'étaient pas saisies par les équipes de nettoyage étaient **abandonnées dans la boue, piétinées et laissées à l'abandon.**



L'illusion du droit : Le mirage de la récupération des affaires

En janvier, nous notions une tentative timide et confuse de l'État de répondre aux condamnations judiciaires en affichant des avis d'expulsion mentionnant la possibilité de récupérer ses affaires. **En février, ce dispositif s'est révélé être une pure construction bureaucratique sans effectivité réelle.** Les rares personnes ayant tenté de récupérer leurs biens se heurtent à des obstacles insurmontables :

La distance : Le lieu de stockage se situe à Marck, **à plus de 30 kilomètres de Grande-Synthe**. Pour des personnes sans moyens de transport et sous le coup d'une pression policière constante, ce trajet est une impossibilité physique.

L'absence d'inventaire : Comment réclamer une tente ou un sac sans numéro de suivi ni inventaire contradictoire ? **Les affaires sont jetées en vrac dans des bennes de 92 m³**, rendant toute identification ultérieure illusoire.

La perte des documents vitaux : Ce mois-ci encore, des personnes ont rapporté la **perte de leurs documents administratifs** (récépissés de demande d'asile, dossiers médicaux) et de leurs **téléphones** lors des opérations. Ces objets, pourtant essentiels à leurs démarches juridiques et au maintien du lien familial, **disparaissent dans le chaos des expulsions sans qu'aucun recours ne soit possible.**

Conclusion : une stratégie d'épuisement

Le mois de février 2026 symbolise l'**inhumanité** dominant la gestion de la frontière à Grande-Synthe. En doublant le nombre de personnes expulsées et en triplant le volume d'affaires saisies par rapport au mois précédent, **l'État affiche clairement sa volonté de saturer l'espace public de forces de l'ordre pour rendre la vie impossible aux exilés.**

L'usage de **méthodes destructrices** (tronçonneuses, lacérations) et le choix de cibler les personnes **au plus fort de l'hiver** contredisent radicalement les engagements de protection de la dignité humaine. HRO continue de dénoncer ces pratiques qui, sous couvert de "nettoyage" ou de "mises à l'abri", **ne font que déplacer la détresse humaine quelques centaines de mètres plus loin**, tout en l'aggravant par la perte systématique des moyens de survie.